

si l'on prévoit que les honoraires perçus dans ces cours de ressort provincial s'accroîtront sensiblement en raison de la nature et de l'augmentation des litiges, le gouvernement pourrait se trouver en mauvaise posture après s'être engagé par une mesure législative. J'aurais préféré, en fait, que le gouvernement canadien conclue une entente établissant des honoraires fixes pour services rendus. Les honoraires pourraient être rajustés selon les circonstances. Ce serait très éloigné de ce que je considère comme un régime de favoritisme. J'ai bien peur que cette mesure ne prévoise qu'un pis-aller en fais d'arrangement.

L'hon. M. Cardin: Je n'ai peut-être pas été très clair et je m'en excuse. Sauf erreur, les honoraires imposables sont établis par le registraire à Ottawa. La seule différence c'est que, dans les provinces, ces honoraires seraient retournés au Fonds du revenu consolidé de la province qui verserait donc un traitement ou une rémunération supplémentaire au registraire suppléant. En outre, une partie de ces honoraires servirait à acquitter les dépenses des bureaux. L'établissement des honoraires serait contrôlé par le registraire à Ottawa.

L'hon. M. Lambert: J'admets que les honoraires sont fixes. Voici ce qui me préoccupe. Supposons que pour \$1,000 par année le greffier du tribunal à Vancouver agisse comme registraire suppléant. Cette somme de \$1,000 devrait être versée par le gouvernement du Canada à la province de la Colombie-Britannique, peu importe le volume de travail.

Aux termes du système projeté, la rémunération du registraire suppléant peut varier selon le niveau des honoraires. La chose est concevable et voilà pourquoi j'appelle cela le système des dépouilles. J'aurais préféré l'autre système dont j'avais parlé. Le ministre nous dira-t-il ce qu'en pensent les provinces?

L'hon. M. Cardin: Monsieur le président, c'est le point que je veux faire valoir. Les représentants des provinces à qui nous avons parlé de cette affaire ont consenti au système actuel. Nous nous sommes entendus avec eux avant de l'adopter.

L'hon. M. Lambert: J'estime que ce n'est pas le meilleur système.

M. Brewin: Je me demande si le ministre pourrait me rassurer au sujet d'un aspect de cette mesure législative, qui semble avoir pour objet l'élimination des timbres émis à cette fin. Cela se rattache-t-il de quelque façon à l'augmentation alarmante de la pratique du humage de colle qui a fait l'objet de reportages?

[L'hon. M. Lambert.]

L'hon. M. Cardin: Très indirectement, monsieur le président.

(L'article est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

• (3.30 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Dès maintenant?

L'hon. M. Starr: Du consentement de la Chambre.

L'hon. M. Cardin propose la 3^e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LA LOI SUR L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

AUGMENTATION DES FONDS, ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS, ETC.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports) propose la 2^e lecture du bill n^o C-213 visant à modifier la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je serai bref à cette étape de la deuxième lecture. La plupart des choses dont notre parti tenait à discuter à propos de cette mesure ont été soulevées à l'étape de la résolution.

Cependant les habitants des provinces Maritimes s'inquiètent de voir que l'Office d'expansion économique de la région atlantique n'a pas suffisamment prêté attention aux possibilités que cette région offre aux nouvelles entreprises qui pourront éventuellement commercer avec des pays étrangers vers lesquels nos voies naturelles de communication les orientent. La région atlantique est traditionnellement un pays de marins dont l'ère de prospérité remonte à l'époque des navires de bois. Il y a environ un siècle, ces marins étaient à la tête du commerce mondial; il existe encore dans les Maritimes d'énormes ressources pour de nouvelles industries, de nouveaux aménagements et de nouveaux échanges commerciaux, étant donné leur situation commerciale avantageuse, surtout au sein de la collectivité atlantique. J'aimerais croire que le ministre partage mon avis sur ce point. J'espère qu'il envisagera au moins plus tard les possibilités qu'offre ce genre d'expansion de la région atlantique.

L'hon. Hugh John Flemming (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, hier, à l'étape de la résolution du projet de loi à l'étude, nous avons entendu, à mon avis, plusieurs